



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopération scientifique et technique

Question écrite n° 65769

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la coopération dans le dossier de la prévention des risques majeurs, entre la France et les pays pouvant être menacés par des catastrophes naturelles. En effet, comme l'ont montré plusieurs drames récents dus à des tremblements de terre, des raz-de-marée ou des glissements de terrain, la France bénéficie d'un savoir-faire et d'une capacité d'intervention opérationnelle très forts. Plusieurs pays menacés par ces fléaux naturels sur leur sol sont particulièrement intéressés par cette ingénierie de l'intervention du secours d'urgence, comme le prouvent diverses demandes de coopération et de formation sur ce sujet. La France devrait donc mieux valoriser cette connaissance technique et humanitaire auprès des pays souvent victimes de ces catastrophes. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

Bien que particulièrement exposés à des catastrophes naturelles (cyclones, inondations, raz de marée, ...), de nombreux pays en développement ne jugent pas prioritaire d'affecter leurs ressources à la prévention des risques. Ces pays ont des urgences quotidiennes telles - en matière de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire, d'alimentation en eau - qu'ils ne prennent bien souvent pas en compte ces risques potentiels. Certaines actions seraient pourtant possibles à un coût raisonnable : par exemple, la prise en compte du risque dans la planification et l'occupation des sols. La question des leçons à tirer des récentes catastrophes naturelles se pose donc. La coopération française, qui doit s'inscrire dans les priorités identifiées par nos pays partenaires, n'a pas jusqu'ici traité la prévention des risques comme un axe prioritaire. Un certain nombre d'actions ont pourtant été menées dans le cadre de projets ou programmes sectoriels du ministère des affaires étrangères ou de l'Agence française de développement. Ainsi, dans le cadre de la coopération institutionnelle, la direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des affaires étrangères consacre depuis plusieurs années un pan sans cesse plus large de ses moyens à la mise en place et à l'appui de services ou de dispositifs de sécurité civile. Le champ d'intervention de la sécurité civile est large. Il inclut notamment la lutte contre les catastrophes naturelles, en particulier séismes, inondations, cyclones. Les actions liées aux séismes constituent une part non négligeable de nos interventions. Plus que l'équipement de ces services de sécurité civile, notre coopération vise à améliorer les aspects organisationnels en matière de prévention des risques et notamment la mise en place de systèmes d'alerte : utilisation des outils de type système d'information géographique (SIG), organisation d'une chaîne d'alerte. En amont des crises, la France intervient dans le domaine de la prévention des risques sismiques, dans le cadre plus large de la prévention des catastrophes naturelles. Pour être efficace, cette action associe un appui à l'analyse et à la connaissance du risque, sa prise en compte dans la gestion des territoires, et des opérations de sensibilisation. En Algérie, par exemple, le ministère des affaires étrangères soutient, avec l'appui du centre des sciences et techniques du bâtiment, le renforcement du centre de génie parasismique algérien, ainsi qu'un projet visant à mieux prendre en compte les risques dans les travaux de réhabilitation. Les centres de recherche français (CNRS, IRD) participent par ailleurs à des programmes sur la sismo-tectonique et la vulnérabilité physique et humaine face aux séismes.

L'adaptation au changement climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes (cyclones, inondations, ...) sera de plus en plus prise en compte dans les politiques sectorielles (agriculture, urbanisme, ...). Des appuis spécifiques sont déjà mis en oeuvre. Le risque acridien (invasions de criquets) est également une thématique où la France est très engagée et qui intéresse particulièrement un certain nombre de nos partenaires (Sahel, Maghreb, Madagascar, ...). Hormis les actions entreprises en 2005 sous l'égide de la délégation interministérielle post-tsunami, les actions conduites par la France dans le domaine de la prévention des risques représentent environ 10 millions d'euros par an. L'expertise française dans le domaine de la prévention des risques est reconnue internationalement. La France a en effet une recherche publique appliquée très développée, y compris dans des secteurs cruciaux pour ce type de crise : salinisation des terrains inondés, destruction des récifs coralliens, restauration des capacités aquacoles, etc. Elle a par ailleurs, du fait de la variété des climats couverts par le territoire, des champs d'expérimentation divers, y compris tropicaux (prévention des cyclones, ...). L'action internationale de la France dans ce domaine s'appuie donc naturellement sur l'expertise développée par le ministère de l'écologie et du développement durable, le ministère de l'équipement, le ministère délégué à la recherche ainsi que sur les organismes publics techniques et de recherche (IRD, Cirad, Isted, IGN, BRGM, Ifremer, ...). Suite à un certain nombre de catastrophes récentes - au nombre desquelles figure bien entendu le tsunami du 26 décembre 2004 - la position des pays en développement, en retrait sur la prévention des risques, a connu un certain infléchissement : le ministère des affaires étrangères a été sollicité par plusieurs pays (du Maghreb notamment) pour développer une coopération en matière de prévention des risques. En termes d'organisation, la direction générale de la coopération internationale et du développement a pris en compte l'importance grandissante de cette thématique : la prévention des risques est aujourd'hui identifiée en tant que telle dans nos axes de coopération.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65769

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5225

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8918